



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION

AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE RÈGLEMENT numéro 2026-567 modifiant le règlement numéro 2000-348 relatif au zonage

AVIS PUBLIC est donné ce qui suit :

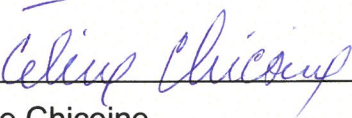
1. Lors de la séance ordinaire tenue le 9 février 2026, le Conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 2026-567 modifiant le règlement numéro 2000-348 relatif au zonage.
2. Une assemblée de consultation publique aura lieu le 9 mars 2026, à 18h30 à la salle du conseil, située au 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension. L'objet de cette assemblée consiste à exposer la nature du projet de règlement ci-haut mentionné. Au cours de cette assemblée, le maire, ou toute personne qu'il désignera, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Les objets du projet de règlement assujetti à la consultation publique sont :
 - a. **Les modifications aux zones soumises à des mouvements de sol;**
 - b. L'article 13.1 est modifiée pour remplacer le mot « rivière » par « cours d'eau » et se lit comme suit :

Tout talus adjacent à un cours d'eau ou situé à moins de 30 m de la ligne des hautes eaux d'un cours d'eau, composé de sol meuble et dont la pente moyenne excède 25% constitue au sens du présent chapitre une zone soumise à des mouvements de sol. ;
 - c. L'article 13.2 est modifiée pour ajouter un alinéa sous le paragraphe e), lequel se lit comme suit :

« Malgré le premier alinéa, une intervention peut être autorisée conditionnellement à la production d'une expertise et à l'approbation de la demande par le conseil municipal, conformément au Règlement relatif aux restrictions à la délivrance de permis ou certificat en raison de certaines contraintes. »

4. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 59, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension, durant les heures d'ouverture, et sur le site Web de la Municipalité à : <https://www.municipalite-lascension.qc.ca/reglements-et-politiques>

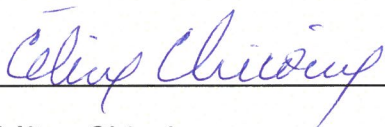
Donné à L'Ascension, ce 16 février 2026


Céline Chicoine
Directrice générale et greffière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Céline Chicoine, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, sur le site Web de la Municipalité, le 16 février 2026, entre 8h et 16h.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 16 février 2026


Céline Chicoine
Directrice générale et greffière-trésorière